

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE HAUTES-ALPES

DECISION DU PRESIDENT EN DATE DU 22 MARS 2024

Nous, Roger DIDIER, président de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE,

- Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Président par le Conseil Communautaire du 17 Juillet 2020, visée en préfecture le 30 Juillet 2020;
- Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature de M. MAZET, Vice-Président en charge de la commande publique du 23 Mars 2021, visé en préfecture le 30 Mars 2021;
- Vu les articles R 2194-1 et R 2194-8 du code de la commande publique autorisant la modification des marchés en cours d'exécution ;
- Vu l'accord-cadre n°2022220026 du 24 février 2022, relatif à la fourniture conteneurs déchets enterrés et semi-enterrés lot n°1 fourniture conteneurs déchets enterrés conclu avec la société SULO France SAS (69800 SAINT PRIEST) pour une durée maximale de 48 mois, passé sans montant minimum et avec un montant maximum annuel H.T. de 60 000 € ;
- Vu le changement de domiciliation, du Siret et de la personne morale signataire avec une nouvelle organisation au sein de la société SULO à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- Vu l'article 16-1 « clauses de réexamen » du Cahier des Clauses Administratives Particulières ;
- Considérant les adaptations de l'accord-cadre rendues nécessaires par des difficultés techniques apparues pendant l'exécution des prestations ;
- Considérant la nécessité de modifier le bordereau de prix unitaire en moins value pour absence de déchargement des conteneurs et absence d'installation des bornes d'introduction des déchets sur les plateformes ;
- Considérant que ces deux prestations restent à la charge de la collectivité ;
- Considérant la nécessité de conclure un avenant n°1.

DÉCIDONS

Article 1 :

Il est conclu un avenant n°1 à l'accord-cadre n°2022220026 pour la fourniture conteneurs déchets enterrés et semi-enterrés lot n°1 fourniture conteneurs déchets enterrés conclu avec la société SULO France SAS.

Article 2 :

La nouvelle adresse du siège social de SULO France est : Bâtiment A Immeuble Perspective Défense 1 Rue du Débarcadère 92700 COLOMBES, sous la direction de Madame Lafita GAHBICHE agissant en qualité de directrice générale.
Le nouveau Siret est : 778 151 944 01229.

Article 3 :

Un nouveau BPU prévoyant la moins value lorsque le déchargement et l'installation de la borne n'est pas effectuée, sera appliqué comme suit :

Montant de la moins value :

Désignation des fournitures	Prix unitaire en € HT	TVA 20 %	Total en TTC
Déchargement d'1 conteneur	230,37	46,07	276,44
Déchargement de 2 conteneurs	460,74	92,15	552,89
Déchargement de 3 conteneurs	691,11	138,22	829,33
Déchargement de 4 conteneurs	921,47	184,29	1 105,76
Déchargement de 5 conteneurs	1 151,84	230,37	1 382,21
Déchargement de 6 conteneurs	1 382,21	276,44	1 658,65

(Moins value pour absence de déchargement des conteneurs et absence d'installation des bornes d'introduction des déchets sur les plateformes. Ces deux prestations seront à la charge de la collectivité).

Article 4 :

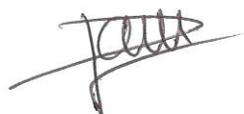
Toutes les clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans l'avenant n° 2, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Article 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services techniques et Madame la Directrice du service propreté urbaine et gestion des déchets sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ à Gap, le 22 mars 2024

Le Vice-président



Jérôme MAZET



Transmis en Préfecture le :
Publié ou notifié le :

25 MARS 2024
25 MARS 2024

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CA GAP (05)
Utilisateur : ACTES AGGLO

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2024_03_31
Objet :	Avenant n°1 à l'accord-cadre n°2022220026 pour la fourniture conteneurs déchets enterrés et semi-enterrés lot n°1 fourniture conteneurs déchets enterrés conclu avec la société SULO France SAS
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-03-22 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-200067825-20240322-D2024_03_31-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-200067825-20240322-D2024_03_31-AI-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_3634.pdf Nom métier : 99_AI-005-200067825-20240322-D2024_03_31-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	56.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	25 mars 2024 à 16h24min41s	Dépôt initial
En attente de transmission	25 mars 2024 à 16h24min42s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	25 mars 2024 à 16h24min42s	Transmis au MI
Acquittement reçu	25 mars 2024 à 16h24min53s	Reçu par le MI le 2024-03-25

